

à prendre un pot de groseille, de sorte que... Voyons... j'ai six choses à prendre chez l'épicière.

—Très-bien, Babet, vous comprenez bien les choses. Maintenant, quand vous irez chez l'épicière, supposez votre déjeuner d'un côté du comptoir, et votre dîner de l'autre; et puis, passez en revue tous les articles, et voyez si vous n'en oubliez pas.

—Oh! monsieur; c'est parfait, cela. Je suis sûre que je n'oublierai rien aujourd'hui.

—3o Maintenant, nous avons la mercière. Que lui direz-vous d'apporter?

—Le calicot, le fil, le ruban.

—C'est bien, Babet; allez et souvenez-vous que je porte un grand intérêt à votre succès.

—Vous voilà, Babet, dit sa maîtresse à son retour.

—Oui, madame.

—Mais avez-vous bien tout apporté aujourd'hui? Voyons: le sucre, le chocolat, le café, les poireaux.... Quel miracle que vous n'avez rien oublié cette fois!

—Babet, dit son maître, je suis heureux de voir que vous êtes une écolière intelligente, et je crois que si vous voulez toujours essayer de mettre de l'ordre dans ce que vous avez à faire, de la manière dont vous vous y êtes prise aujourd'hui, vous pourriez peu à peu égaler notre instituteur pour la mémoire, car on dit qu'il est en état de répéter tout le catéchisme, en commençant par la fin.

—Je vous suis bien reconnaissante, monsieur, et je tâcherai de faire toujours comme vous m'avez montré aujourd'hui.

—Souvenez-vous aussi, mon enfant, de ne jamais blâmer votre Créateur pour les défauts qui ne tiennent qu'à votre négligence; tâchez au contraire de perfectionner les talents que vous avez reçus de lui, et je ne serais pas du tout surpris si vous vous rendiez capable de devenir un jour la femme d'un bon fermier.

EMILE LOUBENS.

Journal d'Education de Bordeaux.

AVIS OFFICIELS.



NOMINATIONS.

ÉCOLE NORMALE LARAL.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, a bien voulu, par minute en Conseil en date du 13 du courant, nommer M. Daniel MacSweeney, instituteur anglais de l'école modèle annexe de l'école Normale Laval et professeur adjoint à l'école normale en remplacement de M. Andrew Doyle, qui a résigné et M. J. B. Cloutier, professeur adjoint à l'école normale.

ANNEXION DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, a bien voulu, par minute en Conseil en date du 12 du courant, distraire du township Morin, dans le comté d'Argenteuil, le 7e, 8e, 9e, 10e et 11e rangs et les annexer à la municipalité scolaire de Beresford.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE QUÉBEC.

Ecoles Élémentaires.—Première classe: Melle. Jane A. McKenzie.

Deuxième classe: MM. James A. Hume, Neil John McKillop, Francis Reynolds, Melles. Margaret Brodie, Sarah Johnston, Margaret McKillop, Mary McKillop.

Oct. du 1er au 8 nov. 1864.

D. WILKIE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE RICHMOND.

Ecoles Élémentaires.—Première classe A.: Melles. Hannah Armata, (F. et A.) Mary Ann Armstrong, (F.) Marguerite Labonté, Luduile Gervais et Marie Brady.

Deuxième classe F.: Melle. Philomène Marcotte.

Oct. le 2 août 1864.

Ecoles Élémentaires.—Première classe A.: Melles. Mary Ann Morrill, (F.) Philomène Champoux et Mathilda Bouthillier.

Deuxième classe F.: Melles. Louise Vigneault, Julie Bétiste, (A.) Adella Gilman, Flora Shaw, Margaret Cassidy, Sophia Doying, Josephine E. Smyth, Mary Ann Hall, Lelia L. F. Rice, Mesdames Susanna Nelson Hull et Orpha Elizabeth Turner, Hammond.

Oct. le 1er nov. 1864.

J. H. GRHAM,
Secrétaire.

INSTITUTEUR DISPONIBLE.

Un Bachelier des arts de Yale College accepterait une place comme professeur dans un Collège ou Académie. Il a déjà enseigné dans un Collège catholique en Canada et peut produire les meilleures recommandations. Il enseignerait aussi dans une famille pour sa pension. Il peut enseigner le latin, le grec, l'allemand, l'anglais, la musique et les mathématiques. S'adresser au Bureau de l'Éducation.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTREAL, (BAS-CANADA,) 1^{ER} DÉCEMBRE, 1864.

Assemblée à Montréal pour former une Association dans le but de protéger les Intérêts des Protestants dans l'Instruction Publique.

(Suite et fin.)

Il est de plus allégué: "que les Protestants ne sont pas représentés dans le Bureau de l'Éducation, et sont par conséquent d'une ignorance pratique de tout ce qui se passe dans le Département, qu'ils ne peuvent prendre part à la distribution (can take no part in diverting) de la subvention des municipalités pauvres, ni à celle de la caisse d'économie des instituteurs, non plus qu'à la distribution des livres donnés en récompense dans les écoles, ni à la publication des deux Journaux de l'Instruction Publique." A ceux qui se plaignent que les canadiens français et les catholiques ne sont aucunement représentés dans d'autres départements, on répond ordinairement que l'aptitude des candidats est la seule règle à suivre. Nous avouons qu'on ne saurait se contenter d'une telle réponse. Quant à ce département, la principale difficulté qui se présente, c'est que les quatre cinquièmes de l'ouvrage doivent être faits en français. Ce qui prouve d'ailleurs que les protestants ne sont pas exclus systématiquement, c'est qu'une des premières nominations suggérées par le Surintendant actuel fut celle d'un monsieur protestant, qui fut employé au Bureau comme clerc de la correspondance anglaise et assistant rédacteur du *Journal of Education*. Nous avons déjà montré qu'il y a un assez grand nombre d'inspecteurs protestants et que même un d'eux a sous son contrôle une forte majorité de catholiques.

Comme on le voit, on a insinué dans le paragraphe précédent, que les protestants ne reçoivent pas leur juste part dans la distribution des différentes subventions ci-dessus énumérées: cette plainte étant conçue en termes généraux pourrait être à la vérité réfutée par une simple dénégation; mais nous croyons nécessaire de faire savoir que l'on n'a jamais, à notre connaissance, refusé d'accorder une part de subvention sur les fonds des municipalités pauvres à aucune des municipalités protestantes qui en ont fait la demande; il en est de même aussi des anciens instituteurs protestants qui ont toujours retiré leurs pensions aussi facilement que les catholiques, lors qu'ils se sont conformés aux règlements établis; nous ajouterons aussi que les protestants ont toujours reçu leur juste part des livres pour récompenses, quoique les livres anglais soient beaucoup plus coûteux que les livres français.

Enfin le dernier grief exposé dans le rapport est celui-ci: "que souvent dans les écoles, que l'on appelle écoles communes, les élèves et même les maîtres sont forcés de se conformer à certaines pratiques de l'Église catholique, et que la moindre opposition de leur part est la cause de mauvais traitements."

On fournit à l'appui deux cas particuliers, dans l'un c'est une institutrice protestante qui a entrepris de lire la Bible à ses élèves catholiques, et dans l'autre c'est un élève protestant qui a été renvoyé d'une école commune pour avoir refusé de faire sa prière avec les autres.